

MARSILLY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du treize mars deux mil vingt-quatre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PINEAU, Maire.

Présents : Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Jacques GLENEAUD, Madame Martine RENAUD, Monsieur Franck COUDRAY, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Monique BARRIERE, Madame Joëlle CHAMBRIER-DONNADIEU, Madame Annie COURCY, Madame Marie BADIER, Monsieur Stéphane ALLAIS, Monsieur Sylvain FLOGNY, Madame Nicole MANGOT, Monsieur Gilles PIARD

Absents ayant donné pouvoir : Madame Laureyne VIAUD-TANQUART à Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Daniel MAHE à Madame Monique BARRIERE

Absents excusés : Monsieur Eric FERAUD, Madame Caroline BOURGUE, Madame Nathalie JOLLY

Absent : Monsieur Christophe GUIBERT

Secrétaire de séance : Monsieur Franck COUDRAY

Date de la convocation : 13/03/2024	Nombre de votants	15
Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	Bulletins blancs	00
23	Abstentions	00
Nombre de membres en exercice	Suffrages exprimés	15
19	Pour	15
Nombre de membres présents	Contre	00
13		
Nombre de procuration		
02		

24.20 - Election d'un représentant titulaire de la commune au sein de la commission « Politique de la Ville - Habitat » de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Par délibération du 28 juin 2022, Monsieur Daniel MARCONNET a été élu représentant titulaire de la commune au sein de la commission permanente « politique de la Ville - habitat » de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. Lieu d'échanges et d'information, cette instance est chargée de donner son avis et de proposer au bureau communautaire toutes décisions dans les matières suivantes : équilibre social de l'habitat, politiques contractuelles de la ville, prévention de la délinquance. Conformément à l'article 37 du règlement intérieur du conseil communautaire, elle a le caractère de commission extra communautaire et, en conséquence, peut être ouverte à des conseillers municipaux ne siégeant pas au conseil communautaire.

Faisant suite à l'acceptation, par Monsieur le Préfet, de la démission de Monsieur MARCONNET de son mandat de conseiller municipal, il convient de pourvoir à son remplacement au sein de la commission précédée.

AR Prefecture

017-211 Il est rappelé que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret
Reçu le 28/03/2024 aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire le prévoyant expressément, ce qui n'est pas le cas en l'espèce.

Est candidat : Monsieur Franck COUDRAY.

En conséquence,

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-33 et L. 5211-1,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, et notamment l'article 8,
Vu le règlement intérieur du Conseil communautaire, et notamment l'article 37,

Considérant la nécessité de procéder à la désignation d'un représentant titulaire du Conseil Municipal au sein de la commission extra communautaire « politique de la ville - habitat », suite à la démission de Monsieur MARCONNET de son mandat de conseiller municipal,

Considérant la candidature unique déposée,

Considérant que le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Franck COUDRAY pour siéger au sein de la commission « politique de la ville - habitat » de la CDA, en qualité de représentant titulaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que
dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Marsilly, le 27 mars 2024

Le Maire,
Hervé PINEAU

Secrétaire,

Franck COUDRAY



Franck COUDRAY